

APPEL AUX PÊCHEURS PASSIONNES



Consultation Publique sur le projet d'arrêté préfectoral Règlementation de la pêche en Lozère 2018

Amis pêcheurs,

Actuellement se joue en Lozère un bras de fer autour du « pour ou contre » de vraies évolutions de la réglementation de la pêche de loisir.

Quelques aappma(s) de la vallée du Lot et du haut Tarn ont eu le courage de porter des propositions novatrices et progressistes que nous partageons à 100%. Mais, à notre grand regret, la Fédération de Pêche a mis son veto et propose une évolution à minima.

La balle est maintenant dans le camp des services de l'état qui vont préparer la version finale de l'arrêté préfectoral. Mais avant cela, ils sont tenus par la loi d'organiser une consultation publique d'une durée de 21 jours, durant lesquels tous les citoyens pêcheurs peuvent exprimer leur avis.

Le projet de réglementation 2018 vient d'être mis en ligne le lundi 13 novembre 2017. Nous avons eu la satisfaction de constater dans un 1^{er} temps que l'essentiel des propositions de la vallée du Lot avaient été retenues par les services de l'Etat en opposition aux propositions de la Fédération de Pêche de Lozère, mais pas ou peu d'évolutions pour la vallée du Tarn ... Puis étonnamment au bout de 5 jours sur les 21 prévus, le projet a été retiré et remplacé par une autre version édulcorée. Nous nous demandons ce qui s'est passé et si une telle démarche est conforme à la loi qui régit les consultations publiques en matière d'environnement ???

Face à cette situation, la Compagnie des Guides de Pêche de Lozère a décidé de sortir de son droit de réserve et de prendre publiquement position en envoyant un document de synthèse avec l'ensemble de nos propositions en matière d'évolutions réglementaires afin de contribuer à cette consultation publique.

Par ailleurs, nous appelons tous nos stagiaires-pêcheurs à nous soutenir en participant individuellement à cette consultation. Pour cela, il vous suffit d'envoyer par email un message à ddt-bief@lozere.gouv.fr. Vous trouverez en pièce jointe un modèle de contribution que vous pouvez envoyer tel quel, en faisant copier-coller, ou en le modifiant à votre convenance.

Pêcheurs passionnés aidez nous à faire entendre votre voix !!!

Amicalement,

La Compagnie des Guides de Pêche de Lozère

Modèle de contribution à envoyer à : ddt-bief@lozere.gouv.fr

Madame la préfète,

Je soussignéRésident à ;
Je viens régulièrement dans votre beau département à la recherche d'une pêche de qualité, dans des cours d'eau encore préservés, au milieu de paysages formidables, où vivent des populations de truites fario sauvages, le tout dans l'esprit d'une pratique sportive et respectueuse de la nature et des espèces qui y vivent.

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de réglementation de la pêche en Lozère 2018, je souhaite vous informer de ma désapprobation de la mise en place d'une Taille Légale de Capture de la truite fario à 27 cm sur certains tronçons de rivières car cette mesure n'est pas conforme à l'article R 436-19 du Code de l'Environnement.

Par ailleurs, j'en profite pour vous signaler que je suis favorable aux mesures suivantes :

- Augmentation des Taille Légale de Capture pour l'espèce truite fario là où cela se justifie, selon la règle suivante :

Secteur croissance faible : 20 cm

Secteur croissance moyenne - : 23 cm

Secteur croissance moyenne +: 25cm

Secteur croissance forte : 30cm

Je soutiens les aappma(s) de la vallée du Lot pour une maille à 25 cm en amont de Mende jusqu'à Bagnols les bains et 30 cm en aval de Mende jusqu'à la sortie du département.

Je soutiens l'aappma de Florac « quatre rivières » pour une maille à 30 cm sur le Tarn en aval de sa confluence avec le Tarnon jusqu'à la sortie du département.

Je pense que les mailles devraient également être revues à la hausse sur certains tronçons d'autres rivières telles que : Jonte, Colagne, Truyère, Bès, Allier, Chassezac, Altier, ...

- Baisse des quotas de prélèvements pour l'espèce truite fario :

Secteur à 20 cm : 5 ou 6 poissons max

Secteur à 23 et 25 cm : 4 poissons max

Secteur à 30 cm : 2 ou 3 poissons max

- Préconisation obligatoire de la pêche avec hameçon sans ardillon ou à ardillon écrasé pour préserver les juvéniles dans toutes les rivières de 1^{ère} catégorie du département

- Maintien des mesures spécifiques de protection de l'Ombre Commun sur le bassin de l'Allier et Chapeauroux

- Renforcement des mesures spécifiques de protection du Brochet sur le lac de Naussac et maintien du no-kill de Charpal

Je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, mes salutations distinguées.

NOM et Prénom

A modifier selon votre sensibilité, vos idées ou autres préoccupations, ...